

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2172

Edition du
24 juillet 2017

DANS CE NUMÉRO

Niches fiscales: apprendre de ses erreurs (Jean-Daniel Delley)

Dans l'élaboration du Projet fiscal 17, se souvenir du fiasco de la RIE II

Après le Neuchâtelois Burkhalter, l'imbroglia fédéraliste (Yvette Jaggi)

Préparer la succession du ministre des affaires étrangères exige une diplomatie fine

Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique (Jean-Daniel Delley)

L'offre de médicaments et l'orientation de la recherche sous la loupe de Denknetz

Institutions sportives en Suisse: une critique difficile (Jacques Guyaz)

Le CIO est à Lausanne, mais ce n'est pas la presse romande qui en parle le mieux

Niches fiscales: apprendre de ses erreurs

Dans l'élaboration du Projet fiscal 17, se souvenir du fiasco de la RIE II

Jean-Daniel Delley - 14 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31777>

Les autorités fédérales et cantonales annoncent des lendemains douloureux pour les finances publiques. Elles multiplient donc les plans d'économies au nom de l'équilibre budgétaire ([DP 2171](#)). Dans le même temps, c'est en milliards que se chiffre le manque à gagner des collectivités publiques grâce à l'utilisation habile des niches fiscales.

Le [Projet fiscal 17](#), qui doit prendre la relève de la réforme de l'imposition des entreprises III, rejetée sèchement par le peuple en février dernier, persiste à ignorer ce potentiel de ressources faisant cruellement défaut aux caisses de l'Etat. Ainsi l'imposition des gains en capital - la Suisse est un des rares pays à y renoncer - ne figure toujours pas à l'ordre du jour. Pire, une niche créée par la réforme de l'imposition des entreprises II (RIE II), dont on sait maintenant qu'elle ne traduit pas la volonté du législateur, n'est pas remise en question ([DP 1908](#)).

Pour justifier RIE II, le Conseil fédéral avait insisté sur la nécessité de soulager les entrepreneurs individuels doublement imposés, sur le bénéfice de leur entreprise et sur les dividendes. Bref, il fallait aider les PME.

Néanmoins, le gouvernement

ouvrait la porte à une pratique d'évasion fiscale de grande envergure: «[...] l'exonération de la totalité de l'apport en capital s'impose, du moins en cas de liquidation totale de l'entreprise ou de remboursement du capital propre devenu inutile en cas de redimensionnement de l'entreprise. Le remboursement de la valeur nominale, qui est déjà exonéré de l'impôt, est cependant utilisé d'une autre manière en pratique [...] ces remboursements ne sont motivés que par des raisons fiscales. Si l'entreprise distribuait son bénéfice sous la forme d'un dividende en espèces, ce dividende serait soumis à l'impôt sur le revenu chez le détenteur de la participation. En remboursant la valeur nominale, l'impôt sur le revenu est évité et les fonds propres nécessaires économiquement sont accumulés sous forme de réserves en thésaurisant les bénéfices. Il y a donc une substitution du capital-actions par des réserves (ouvertes). Par le passage au principe (de l'exonération de la totalité) de l'apport de capital, on élargit la possibilité d'une entreprise rentable économiquement de distribuer des bénéfices francs d'impôt.» ([Message](#), p. 4594). Et c'est ainsi que les quelque 40 millions de manque à gagner annuel annoncé par le gouvernement sont devenus

plusieurs centaines de millions.

Le [Tages-Anzeiger](#) a parfaitement illustré l'intérêt de cette niche à l'exemple de la société Galenica Santé. Cette dernière, entrée en bourse en avril dernier, a promis à ses actionnaires 80 millions de francs de dividendes francs d'impôts et, pour les étrangers, exemptés de l'impôt anticipé. Lorsque le groupe Galenica (aujourd'hui Vifor Pharma) a mis en bourse sa filiale Galenica Santé (aujourd'hui Galenica), il l'a dotée de réserves de 561 millions. C'est grâce à ces réserves que l'entreprise rétribuera ses actionnaires, le dividende devenant rétrocession de l'apport en capital desdits actionnaires.

Il n'y a rien à redire à la non-imposition d'une rétrocession de l'agio - montant additionnel payé par l'actionnaire au-delà de la valeur nominale. Par contre le tour de passe-passe auquel s'est livré Galenica est inacceptable, puisque les actionnaires de la nouvelle société Galenica n'ont en rien contribué à l'accumulation des réserves. Mais il va permettre de soustraire ce «dividende» à l'impôt durant plusieurs années.

L'Administration fédérale des contributions a cherché à évaluer les pertes fiscales dues à cette niche. En comparant

l'évolution des dividendes et les rétrocessions en capital entre 2010 et 2011, année de l'entrée en vigueur du nouveau droit, elle estime ces pertes entre 400 et 600 millions de francs.

Chaque année s'entend.

Le Conseil fédéral n'a pas autorisé son administration à actualiser cette évaluation. Il

préfère sans doute se concentrer sur les programmes d'économies. Car sabrer dans les dépenses est un exercice plus simple que d'appliquer le principe de l'équité fiscale.

Après le Neuchâtelois Burkhalter, l'imbroglie fédéraliste

Préparer la succession du ministre des affaires étrangères exige une diplomatie fine

Yvette Jaggi - 12 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31769>

La démission surprise de Didier Burkhalter à peine annoncée, la machine à lancer des candidatures s'est enclenchée: dans les couloirs du Parlement en pleine session, au parti libéral-radical, dans les médias, au Tessin. Car il est rapidement apparu que le canton italophone avait enfin une bonne chance de trouver un lointain successeur au PDC Flavio Cotti (1986-1999) et au seul radical des 150 dernières années, Nello Celio (1966-1973).

Le nom d'Ignazio Cassis, président du groupe PLR aux Chambres fédérales, a d'emblée surgi dans les conversations et les journaux, peu après la confirmation de son rôle de porte-parole des caisses maladie [Curafutura](#) sous la Coupole, en échange de la modique somme de 180'000 francs par an.

Ces dernières semaines, d'autres candidats possibles issus du PLR tessinois ont plus ou moins ouvertement manifesté leur intérêt,

principalement l'ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat Laura Sadis et son successeur au gouvernement cantonal, Christian Vitta, 44 ans, challenger de la nouvelle génération.

Mais à cette saine émulation s'oppose l'objectif du PLR tessinois, confirmé le 11 juillet avec la décision de son comité cantonal: présenter un seul et unique candidat, nommé Cassis, à l'issue de son congrès cantonal fixé au 1er août prochain. Une stratégie qu'il serait bien inspiré de réviser d'ici là, sous peine de payer cher sa détermination ressentie comme arrogante.

Pas d'élections bloquées ni de candidatures trop diverses

Car, comme l'on sait, les parlementaires détestent avoir la main forcée même si la majorité d'entre eux estiment que le tour des radicaux tessinois est venu.

Sans se soucier de cette priorité largement reconnue et s'appuyant sur l'équivoque option du PLR en faveur d'une meilleure représentation de la Suisse latine, certains partis cantonaux ou élus radicaux jouent les *outsiders*. Ainsi le PLR vaudois ouvre la porte à des candidatures possibles qui auraient pour nom Isabelle Moret, conseillère nationale depuis 2006 et vice-présidente du PLR suisse jusqu'à l'an dernier, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat depuis 2007, ainsi qu'un certain Pascal Broulis dont le tour d'essai manqué en 2009 ne constitue pas un précédent très encourageant.

Incompréhensible et inconvenant, tel apparaît l'appétit du PLR vaudois, tenté par une candidature moins de deux ans après l'élection de Guy Parmelin. Ce faisant, il prend le risque d'en rester à l'effectif surproportionné de trois Romands au Conseil fédéral. La [«solidarité latine»](#) trouve ses limites en terre vaudoise.

Quant aux noms de candidats possibles venant de Neuchâtel ou de Genève, où Pierre Maudet préférerait sans doute avoir cultivé son format et son image pour une échéance plus lointaine, ils figurent sur une liste trop longue pour s'avérer utile.

Bien entendu, l'élection partielle unique au Conseil fédéral comporte une rigidité supplémentaire.

Il y aurait bien un moyen de mieux respecter l'impératif de cohésion nationale, laquelle postule une certaine représentativité des régions linguistiques et sociogéographiques - surtout dans un pays fédéraliste. Le plus simple serait d'élargir enfin le Conseil fédéral au lieu d'en rester au cabinet ministériel sans doute le plus restreint du monde. Mais le

septuor gouvernemental et l'Assemblée qui l'élit tiennent à un effectif [inchangé depuis 1848](#), année de l'instauration de la Suisse moderne. Et cela malgré la multiplication des tâches attribuées à la Confédération au fil des révisions constitutionnelles.

En réalité, toutes les tentatives visant à passer modestement à neuf élus à l'exécutif fédéral ont échoué, la dernière fois en 2016 suite à une proposition émanant de la commission des institutions politiques du Conseil national, soucieuse d'une [représentation équitable](#) des communautés linguistiques au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'y est opposé avec fermeté et succès. Officiellement pour préserver la solidité du collège et pour éviter une [«atomisation départementale»](#), comme il

l'indique dans la conclusion de son rapport. Mais sans doute aussi par l'effet d'une volonté, inattendue et quasiment paradoxale en Suisse, de concentrer le pouvoir, réservé à un groupe qu'il ne faut pas élargir parce qu'en son sein *«il y aurait [davantage de relations entre les départements, donc de travail.](#)»*

Ainsi donc, la crainte de problèmes structurels et de fonctionnement l'emporte sur l'impératif politique d'une représentation équitable des communautés s'exprimant dans les différentes langues nationales. S'y ajoute peut-être, dans un double souci d'économie et d'efficacité, le malicieux désir de la Confédération de donner une leçon de modestie à la municipalité de Zurich, le seul exécutif de Suisse qui compte neuf membres à plein temps.

Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique

L'offre de médicaments et l'orientation de la recherche sous la loupe de Denknetz

Jean-Daniel Delley - 22 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31791>

L'industrie pharmaceutique représente sans conteste un fleuron de l'économie helvétique. Mais un fleuron toxique, comme le qualifie un groupe de travail de [Denknetz](#), le réseau de réflexion de la gauche suisse.

La Suisse abrite deux des cinq géants de l'industrie pharmaceutique. La branche

caracole en tête des exportations et comble le fléchissement occasionnel de l'horlogerie. Elle fournit plus de 40'000 emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. De par son rôle dans la santé publique, elle jouit d'une [bonne réputation](#). Et ses actions se doivent de figurer dans un portefeuille bien géré.

Le caractère modéré des critiques auxquelles doit faire face cette industrie n'a donc rien d'étonnant. Les aménagements fiscaux en sa faveur prévus dans la réforme de l'imposition des entreprises - déductions de 150% des dépenses de recherche du bénéficiaire imposable - illustrent la bienveillance traditionnelle du monde politique à l'égard

des pharmaceutiques.

L'analyse critique de Denknetz vient opportunément troubler cette image positive. Les pharmas constituent une puissance économique et financière obéissant à ses propres règles. Il n'est que de penser aux scandales récurrents qui les touchent - corruption, tromperies en tous genres - et qui leur valent des [amendes colossales](#). A croire que ces dérives font partie intégrante de leur modèle d'affaires. Sans parler de la délocalisation des tests cliniques dans des pays peu regardants sur la protection des patients, dont Public Eye (Déclaration de Berne) [documente](#) sans relâche les effets néfastes.

Le groupe de travail de Denknetz a concentré son attention sur deux questions propres à interroger le rôle de l'industrie pharmaceutique en matière de santé publique.

- l'offre de médicaments correspond-elle aux besoins des patients ou certains d'entre eux sont-ils privés des thérapies les plus efficaces ?
- les dépenses pour la recherche et le développement (R&D) sont-elles affectées de manière optimale ou existe-t-il des incitations à ne pas poursuivre cet optimum?

La première question renvoie aux prix des médicaments. Le Sovaldi du laboratoire américain Gilead a fait la une de la presse ces derniers mois.

Ce médicament pour le traitement de l'hépatite C est efficace et présente peu d'effets secondaires. Sur le marché suisse, une thérapie coûte 50'000 francs, alors que le coût de production ne dépasse pas 340 francs. En conséquence, l'Office fédéral de la santé publique en a d'abord limité le remboursement aux patients au stade avancé de la maladie, le concédant ensuite dès le diagnostic posé aux patients présentant un risque particulier de contamination du virus.

En cause, le droit des brevets qui place une entreprise en situation de monopole durant 8 à 10 ans à partir de la mise sur le marché du médicament, qui la pousse à maximiser ses bénéfices durant cette période. La santé se trouve ainsi prise en otage par des taux de profit exorbitants.

Pour garantir le droit à des soins de qualité, l'Etat se doit de réglementer le prix de vente des médicaments en tenant compte des coûts effectifs de R&D de l'entreprise et des coûts de production. Ce qui impliquerait une transparence de ces coûts, aujourd'hui très lacunaire. Cette intervention est d'autant plus légitime que le secteur public assume l'essentiel du financement de la recherche fondamentale permettant d'aboutir à un médicament. A titre d'exemple, dans le cas de l'anti-cancéreux Glivec de Novartis, les institutions publiques ont assuré 90% des coûts de la recherche préclinique.

Mais comme la recherche clinique est aux mains des pharmas, ces dernières décident seules de la poursuite du développement. D'où la deuxième question. L'intérêt économique pousse les pharmas à privilégier les produits destinés à des marchés intéressants, ces *blockbusters* qui génèrent un chiffre d'affaires annuel supérieur à un milliard de francs.

Le groupe de travail mentionne le relatif [désintérêt](#) pour le développement de nouveaux antibiotiques, pourtant rendus indispensables par la résistance croissante des bactéries. Ces thérapies de courte durée ne permettent pas d'engranger les bénéfices que garantissent les traitements anti-cancéreux plus longs et plus coûteux. De même, les maladies répandues dans le tiers-monde et qui touchent un grand nombre de personnes ne suscitent pas les mêmes efforts de recherche et de développement que les *blockbusters*. Enfin les traitements alternatifs basés plus sur des changements de comportement que sur des médicaments ou qui ne génèrent que peu de profits restent les parents pauvres de la recherche.

Pour contrer ces biais qui conduisent à produire en priorité des médicaments dont la commercialisation est économiquement profitable et à négliger les besoins sanitaires du plus grand nombre, le groupe de travail suggère la création d'un

véritable service public de la recherche et du développement pharmaceutiques. Ce service, complémentaire et concurrent des entreprises privées, veillerait à affecter des ressources de recherche en fonction des besoins de la population, à diffuser librement ses résultats et à produire des médicaments que le secteur privé néglige d'offrir.

Ce service public agirait à la fois localement et globalement. Ainsi la R&D prendrait en compte les besoins de toutes les régions du globe. Toutes les institutions à but non lucratif bénéficieraient de ses résultats. Avec l'objectif de créer un acteur transnational de poids, capable de briser la logique mercantiliste qui domine aujourd'hui le secteur de la santé.

L'analyse de Denknetz met en lumière les contradictions entre respect des droits humains, règles du commerce, droit de la propriété intellectuelle et objectifs de santé publique. Par contre les propositions du groupe de travail, en particulier la création de cet acteur transnational capable de tenir tête aux entreprises privées, volent un peu trop haut pour façonner concrètement la politique sanitaire. Et la concurrence entre cet acteur et le secteur privé risquerait fort de conduire à la prise en charge des coûts par le premier - tout ce qui n'est pas rentable - et à la captation des profits par le second.

Les droits nationaux comme le droit international offrent déjà des possibilités d'atténuer les contradictions évoquées par Denknetz. Le récent [rapport](#) de

la commission des Nations unies sur l'accès aux médicaments les évoquent: notamment l'application beaucoup plus stricte des législations sur les brevets qui ne devraient protéger que les véritables innovations; l'utilisation plus intensive de la flexibilité prévue par les accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle et de la [licence obligatoire](#). Le rapport évoque également le rôle des institutions publiques de recherche dans l'établissement des priorités de santé publique et la libre disposition de leurs résultats.

Bref, avant de rêver à l'étatisation de l'industrie pharmaceutique comme solution miracle, il y a beaucoup à faire pour mettre en œuvre efficacement et améliorer les règles existantes.

Institutions sportives en Suisse: une critique difficile

Le CIO est à Lausanne, mais ce n'est pas la presse romande qui en parle le mieux

Jacques Guyaz - 19 juillet 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31784>

Réuni à Lausanne, le [CIO](#) a donc décidé d'attribuer en une seule fois les Jeux olympiques d'été de 2024 et 2028. Les deux seules villes candidates, Paris et Los Angeles, ont été confirmées. Il reste maintenant à déterminer laquelle des deux organisera les JO en premier, dans tout juste sept ans.

En réalité, la décision était

cousue de fil blanc et le déplacement très remarqué d'Emmanuel Macron à Lausanne pour soutenir la candidature de Paris était une opération de marketing sans grande influence sur le choix final.

Il est en effet quasiment acquis que Paris sera la ville-hôte en 2024, histoire de célébrer le

centenaire de la première organisation des Jeux dans la capitale française en 1924. Los Angeles se chargera de ceux de 2028 avec, semble-t-il, une contribution financière du CIO substantiellement plus élevée que celle dont bénéficiera Paris. En bref, un ensemble de non-décisions bien mises en scène pour le grand public.

La presse romande a couvert l'événement en mettant très fortement l'accent sur la présence du président Macron et en consacrant fort peu de lignes à la délégation de Los Angeles. Etait-il si compliqué d'obtenir un entretien avec [Eric Garcetti](#), premier maire juif de Los Angeles et le plus jeune depuis plus d'un siècle? La palme de l'inconsistance revient tout de même au *Matin* qui consacre dans son édition du 10 juillet quatre pages purement *people* au président français sans l'ombre d'une information et qui publie, les deux jours suivants à propos de la réunion du CIO, une brève dépêche de l'ATS suivi d'un court papier uniquement factuel d'à peine 1'600 signes.

Le CIO a son siège à Lausanne et la logique voudrait que la presse locale et plus généralement romande soit particulièrement bien informée de toutes les manœuvres, intrigues et stratégies savantes ourdies dans ce cénacle assez fermé, sans parler de tous les événements se déroulant dans la bonne cinquantaine de [fédérations sportives internationales](#) abritées en Suisse. Or ce n'est absolument pas le cas.

Il faut lire la presse de langue anglaise pour avoir une vision un peu distanciée et critique du monde du sport. La bataille contre Blatter et les pratiques de la [Fifa](#) est partie d'Amérique.

En fait tout se passe comme si nos médias (romands surtout, les alémaniques étant plus percutants) étaient paralysés à l'idée de publier des informations un peu critiques sur les institutions internationales siégeant dans notre pays. Peut-être une sorte de crainte de les voir partir, de compromettre l'image de la Suisse.

Cette attitude traduit au fond la situation d'un pays peu sûr de lui, qui redoute le jugement des autres ainsi que son effet potentiel sur l'économie et le tourisme de congrès et qui a le sentiment que toute attaque contre la Fifa, l'UEFA ou le CIO lui est directement adressée.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Niches fiscales: apprendre de ses erreurs

<https://www.domainepublic.ch/articles/31739>

https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-67009.html

<https://www.domainepublic.ch/articles/17255>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2005/4469.pdf>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standarddem-fiskus-entgehen-hunderte-millionen/story/22677746>

Après le Neuchâtelois Burkhalter, l'imbroglia fédéraliste

<https://curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/comite-directeurs/>

<http://www.24heures.ch/signatures/reflexions/radicaux-vaudois-solidarite-latine/story/24307506>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/composition-gouvernement-depuis-1848.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/1221.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/3651.pdf>

https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/news/2016/ref_2016-04-201.html

Un regard critique sur l'industrie pharmaceutique

<http://www.denknetz-online.ch/toxic-pharma>

<http://www.interpharma.ch/fr/faits-et-statistiques/6220-image-des-acteurs>

<http://www.lacote.ch/articles/economie/pharma-le-balois-novartis-accuse-par-la-grece-d-avoir-soudoye-des-milliers-de-medecins-et-fonctionnaires-658293>

https://www.publiceye.ch/fr/medias/communique-de-presse/essais_cliniques_en_egypte_roche_et_novartis_enfreignent_les_standards_ethiques/

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2017/Antibiotic-resistant-gonorrhoea/fr/>

<http://www.unsgaccessmeds.org/>

https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/public_health_faq_f.htm

Institutions sportives en Suisse: une critique difficile

<https://www.olympic.org/le-cio-linstitution>

<https://www.ericgarcetti.com/>

https://eduki.ch/fr/doc/Dossier_13_fede.pdf

<https://www.fifa.com/>